

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 81 (1945)
Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *Aux membres de la S. P. V. — Assemblée des directeurs d'écoles. — Places au concours. — Maîtresses de travaux à l'aiguille, convocation. — Cours de natation. — Rigoureusement exact. — Genève : U. I. G. - MESSIEURS : Assemblée du 23 mai. — Un appel. — U. I. G. - DAMES : Causerie de Me Kammacher. — Neuchâtel : Rippel. — Don suisse. — Jura : Ecole normale de Delémont, Cours de vacances. — Valais : U. P. P. V. : Séance plénière. — Informations : Tableaux muraux. — Convocation.*

Partie pédagogique : A. Chz : *Nos brochures de documentation. — A. Ischer, Dr ès sciences : La conduite de nos enfants. — La loi de l'écolier loclois. — Max Diacon : Une écriture „rationnelle“. — Simone Marsens Cuendet : Le parapluie. — Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

AUX MEMBRES DE LA S. P. V.

Chers collègues,

Le caissier S. P. V. vous invite à acquitter votre cotisation annuelle d'ici au 30 juin en versant la somme de Fr. 21.— au compte de chèques II. 2226.

Passé cette date, le montant sera pris en remboursement, frais en plus.

Le caissier S. P. V.

ASSEMBLÉE DES DIRECTEURS D'ÉCOLES

L'ordre du jour comportait l'admission des élèves en primaire supérieure, c'est-à-dire leur sélection en vue de cette admission.

Après un exposé de M. Schwar, la discussion porta d'abord sur la sélection en général, puis sur les conditions d'admission. On a pu en conclure que certaines conditions sont nécessaires (par ex. nombre d'écoliers, répartition des bâtiments scolaires) pour que le système des classes A et B se révèle avantageux, ce qui ne peut être le cas dans toutes les localités.

Si le principe même de l'organisation telle qu'elle est prévue à l'art. 71 du Rgt de 1931 continue d'être admis, des réserves ont été faites en ce qui concerne le programme à parcourir dans ces classes (art. 72) ; encore là s'agit-il de n'être point trop rigide et de s'adapter.

Quant aux conditions d'admission en primaire supérieure, elles ne peuvent être allégées ; les exigences actuelles en français et en arithmétique doivent être considérées comme un minimum.

Au cours de la discussion, la question de supprimer en primaire supérieure une partie du programme de comptabilité a été envisagée ; le temps gagné serait réservé à la culture générale, à l'algèbre, au français. L'établissement de deux programmes de travail pour quelques branches, un pour la campagne et un pour la ville, a fait aussi l'objet d'un intéressant échange de vues.

Un autre point enfin, soulevé par M. Schwar, spécialiste des questions d'orientation professionnelle, fut celui des classes de primaire supérieure commençant à 12 ans, innovation qu'il serait peut-être possible de réaliser dans les villes où les maîtres dirigent en général des classes à une année de programme. En dernière année, de 15 à 16 ans, alors que les jeunes filles pourraient passer à l'école ménagère, chez les garçons l'enseignement revêtirait un certain caractère d'orientation professionnelle. Ainsi à leur sortie de l'école, une bonne partie des éléments intéressants ne craindraient pas de se diriger du côté des professions artisanales. De par leur formation, leurs capacités, ces jeunes gens pourraient être appelés à devenir de futurs contremaîtres, des chefs; ils joueraient un rôle pour le moins aussi utile dans l'économie du pays qu'en choisissant la profession d'employés de commerce ou de commis de bureau.

M. H.

PLACES AU CONCOURS

Instituteurs : Bière; Moiry (8 juin). Forel-Lavaux (12 juin).

Institutrices : Rossinières (8 juin). Ste-Croix (12 juin).

Maîtresse semi-enfantine : Ste-Croix (12 juin).

ASSOCIATION CANTONALE DES MAÎTRESSES DE TRAVAUX A L'AIGUILLE

CONVOCATION

Assemblée générale, samedi 23 juin, à 14 h. 15 très précises, Ecole normale, Lausanne.

Ordre du jour :

1. Partie administrative.
2. Propositions individuelles.
3. Conférence de M. Linder, de la Société de la Viscose suisse : *La fibranne*.
4. Film sonore : *La fibranne*, et films d'actualités, projetés par Cinéac.

En vue de cette assemblée, les maîtresses de couture sont invitées à présenter leurs vœux et propositions par écrit à la présidente : *Mme Pradervand, Avenches*, ou à la secrétaire : *Mme Mottaz, Chavannes s. Moudon*.

Le Comité.

A. V. M. G.

COURS DE NATATION

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise dans le courant de l'été des cours décentralisés de natation et de jeux d'une durée d'une journée, destinés à ses membres et aux instituteurs du canton. Ces cours sont gratuits.

Jeux : basketball et handball (étude et technique).

Équipement : le nécessaire pour la natation et le sport.

Assurance facultative pour la journée pourra se contracter sur place.

Inscriptions directement auprès des directeurs de cours.

Lac de Morat, grève, entre Salavaux et Faoug. Un dimanche, deuxième quinzaine de juillet (le *Bulletin* de la S.P.V. donnera la date exacte). Inscriptions chez J.L. Pahud, inst., Constantine.

Yverdon. Samedi 9 juin, à 08.30 (renvoi au samedi suivant en cas de mauvais temps). Repas en commun à l'Hôtel du Port (prix Fr. 4.—). Inscriptions jusqu'au 6 juin chez V. Lyon, inst. à Ependes.

Lausanne, Vidy-Plage, deux samedis après-midi, les 9 et 16 juin. Réunion à 14.00 au Stade. Inscriptions chez P.E. Rochat, président, chemin du Levant 20, Lausanne.

Nyon. Deux mercredis après-midi, les 27 juin et 4 juillet, à 14.00. Inscriptions jusqu'au 23 juin chez M. Gueissaz, maître de gym., Nyon.

Villeneuve, Montreux-Plage. Deux après-midi, samedi 16 et mercredi 20 juin, à 14.00. Inscriptions jusqu'au 12 juin chez P. Aubert, inst., Rivaz.

Le Comité.

RIGOREUSEMENT EXACT

Mon gosse, qui a huit ans, ouvre son livre d'histoire biblique (degré intermédiaire).

Papa. — Tu l'aimes ton livre d'histoire biblique ?

Jacky. — Ça oui alors !

Papa. — Pourquoi l'aimes-tu mieux que tes autres livres ?

Jacky. — Parce qu'il y a dedans beaucoup d'images de guerre !

Jusques à quand nos tout petits se repaîtront-ils du meurtre d'Abel, des canailleries de Jacob, des guerres d'espace vital du peuple d'Israël ?

N'y a-t-il pas d'autres moyens de les engager dans le chemin de l'honnêteté, de l'Amour ?

F. P., Lausanne.

GENÈVE

U. I. G. - MESSIEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 23 mai

Ouverte sous la présidence de notre collègue Lagier, cette assemblée fut malheureusement peu revêtue. Pourtant, on ne saurait attribuer les défections à l'excès des séances !

Admission. Notre collègue Bovier est admis à une grande majorité.

Communications. Le président Gaudin nous fait part du succès des expéditions de marchandises rassemblées au profit de nos amis français, ceux du Doubs, du Jura et de l'Ain. Divers collègues, Gaudin, Kister, Pons et F. Tissot, ont été désignés pour les examens d'études et de fin d'études pédagogiques pour représenter l'U. I. G. au sein des jurys.

Le Département de l'I.P. nous a soumis un nouveau **projet des études pédagogiques** : un essai, parmi tant d'autres, pour perfectionner sans cesse le système de « détection » des phénix que devraient être les membres du corps enseignant. Béguin, F. Tissot, Matile, Hof et Haubrecht étudieront le projet et rapporteront sous peu.

A la **Fédération des fonctionnaires**, l'U. I. G. présentera notre collègue Matile pour succéder prochainement au soussigné, vivement remercié par le président Gaudin et l'assemblée.

F. I. A. I. Notre collègue Duchemin nous apporte quelques précieux détails sur le sort tragique que les anciens dirigeants français de la F. I. A. I. connurent au cours de la guerre. L'U. I. G. entreprendra des démarches susceptibles d'avancer la reconstitution très désirable de la F. I. A. I.

Sujet du prochain Congrès : après un échange de vues, Lagier, Uldry, Durand, F. Tissot, Haubrecht et Borel sont appelés à former le premier noyau d'une commission qui sera complétée par le moyen de l'appel suivant.

Primes à l'ancienneté. L'U. I. G. prend en considération les propositions Lagier et Borel.

Liaison entre les membres et le Comité. Elle sera assurée à l'avenir 1) par des séances de Comité élargi auxquelles prendront part les « correspondants de Bâtiments scolaires urbains » ; 2) par des assemblées périodiques de cercles à la campagne.

G. B.

UN APPEL

Chers collègues, l'école de demain sera dans une certaine mesure celle que vous désirez. La jeunesse future s'orientera vers la paix, la justice, la fraternité, le respect de la personnalité si vous prenez peine à définir les droits de l'enfant, ceux de l'éducateur. La S. P. R. vous convie à participer à cette noble et grande tâche : préfigurer l'avenir en proposant le sujet suivant au prochain Congrès pédagogique : **Droits et devoirs de la société à l'égard de l'enfant ; rôle de l'instituteur.**

L'U. I. G. vous demande de prendre vos responsabilités : jetez sur le papier, sans prétention, sans fleur de rhétorique, le résumé de vos vues, de vos espoirs. Sans retard, envoyez vos notes au président Gaudin ; la Commission se constituera en agrégeant au premier noyau formé le 23 mai écoulé, tous ceux des collègues qui auront bien voulu faire acte de leur présence active par l'envoi de leurs premières notes d'ici au 15 juin prochain.

Au cours de la guerre, vous avez tant consacré de vos jours pour la défense du pays. N'aurez-vous pas quelques loisirs à consacrer au relèvement du monde et la mission qui nous est dévolue ?

Un effort chers collègues ! Merci d'avance.

G. B.

U. I. G. — DAMES

CAUSERIE DE Me KAMMACHER

L'U. I. G. a eu la bonne idée de demander à Mlle Kammacher, avocate, une causerie sur la situation de la femme devant la loi. Cette causerie, très intéressante, a été vivement appréciée.

Me Kammacher déplore que l'on ait recours à la collaboration féminine dans quelques domaines seulement (défense militaire, aide agricole) et qu'on la néglige dans le domaine du droit. Il semble pourtant qu'elle s'y justifierait !

En effet la femme n'est pas suffisamment protégée par la loi ; dans nombre de cas ses intérêts et ceux de ses enfants sont lésés. Dans la majeure partie des divorces, par exemple, la pension versée à la femme est insuffisante : elle est calculée sur le traitement du mari, décompte fait de ce qu'il faut à ce dernier pour vivre, et c'est toujours largement compté !

Il semble bien qu'un juge féminin établirait plus équitablement le montant des pensions et exigerait leur paiement avec plus de rigueur.

Les lois sociales même sont bien imparfaites. Me Kammacher cite, entre autres, la loi sur le travail des femmes dans les fabriques et fait remarquer que si la femme est tenue de quitter son travail durant six semaines après l'accouchement, il n'est nulle part question de lui fournir un gain pendant ce laps de temps. A quand l'assurance maternité ?

Notre conférencière nous parle encore de la recherche en paternité. Elle aborde la grave question des nationalités et conclut en incitant à travailler toujours plus activement à la défense de nos intérêts.

S. F.

NEUCHÂTEL

RAPPEL

Le comité de la section de Neuchâtel groupant les maîtres de culture physique nous prie de rappeler que les séances d'entraînement destinées aux collègues masculins ont lieu régulièrement le lundi à 18 h., au Collège des Terreaux, en cas de mauvais temps, et au Stade de l'Ancienne, par le beau temps.

J.-Ed. M.

DON SUISSE

Le Comité central a décidé dans sa séance du 5 mai de verser la somme de fr. 200.— au « Don suisse » comme contribution de la Société Pédagogique Neuchâteloise.

J.-Ed. M.

JURA

ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTRICES, DELÉMONT

Cours de vacances 16-28 juillet 1945

Depuis le début de la guerre, l'école normale organise des *cours de vacances* à l'intention des institutrices confédérées qui désirent se perfectionner en langue française, tout en apprenant à connaître la Suisse romande, et tout particulièrement le Jura bernois, ses sites, ses habitants, leurs occupations, leur histoire. Une place prépondérante est faite à l'étude de la littérature romande.

Les cours des années passées étaient de 3 semaines. Exceptionnellement, le cours de 1945 durera 15 jours, pour les raisons suivantes : l'école prépare pour 1946 les festivités de son centenaire ; en outre, le corps enseignant a été profondément rajeuni, et les nouveaux maîtres doivent consacrer une partie de leurs vacances à leur perfectionnement professionnel.

Les conditions offertes aux participantes sont les suivantes : institutrices bernoises : Fr. 3.— par jour ; les institutrices sans place sont reçues gratuitement ; institutrices confédérées : Fr. 5.— ; sans place Fr. 2.50.

Les participantes au cours logent à l'école normale, dans des chambres de 2 à 4 lits.

Pour tous renseignements, s'adresser au directeur du cours, Dr Charles Junod, directeur de l'école normale, tél. 2 16 28, qui enverra les formules d'inscription.

Délai d'inscription : 25 juin.

VALAIS

U. P. P. V.

U. P. P. V.

SÉANCE PLÉNIÈRE

Notre Union Pédagogique a tenu sa 61e assemblée le samedi 26 mai, à Sierre, dans le magnifique collège de Plangette, près de Géronde.

L'ordre du jour de la séance de printemps est en général peu chargé : à part le travail présenté par le collègue chargé de la réception, tout le temps est laissé aux discussions et échanges fraternels. Cependant la rencontre de Sierre était importante : il s'agissait d'adopter des nouveaux statuts.

Lors de l'admission de l'U.P.P.V. dans la *Romande*, nous nous étions, en effet, rendu compte de la pauvreté de nos statuts datant de la fondation même de l'Union en 1911. Un projet fut donc élaboré par le bureau et soumis à la votation. Après quelques corrections de détail, le projet fut adopté à l'unanimité.

Dès le 26 mars 1945, notre Union est donc régie par ces nouveaux statuts qui, sans apporter de grandes nouveautés, précisent cependant nombre de questions laissées jusque-là dans l'ombre.

Au début de la journée, le président Parel souhaite la bienvenue aux nouveaux venus : Mlle Kurz, de Brigue, Mmes Karlen, de Viège, et Pollen, de Martigny. Il rappelle aussi les départs de Mme Guthauser-Gerber et de M. Lindgren vers de nouvelles activités. Puis il remercie Mlle König d'avoir bien voulu recevoir ses collègues et leur présenter le travail du rapporteur.

Mlle König nous fit assister avec ses petits élèves à une leçon de dessin-modelage très intéressante : elle applique les principes de la méthode Witzig (formes géométriques simplifiant et facilitant la recherche des silhouettes). La discussion qui suivit permit un échange de vues instructif.

Après un dîner-pique-nique en commun, ce fut alors le moment de délasser les conversations particulières et la mise en commun des préoccupations personnelles, échange si nécessaire quand on est si éloigné les uns des autres tout au long de l'année.

Au cours de la journée, un témoignage de reconnaissance et d'affection fut remis au président Parel pour ses 26 années de présidence et de dévouement sans bornes à l'U. P. P. V. Et au moment où il va bientôt quitter notre association, M. Parel sut nous transmettre ses vœux de prospérité et de bonheur : « Que l'Union croisse et se fortifie sous le regard de Dieu ! »

J.-P. R.

INFORMATIONS TABLEAUX MURAUX

**ÉDITÉS PAR LE SECRÉTARIAT ANTIALCOOLIQUE SUISSE
A LAUSANNE**

Depuis plusieurs années, le secrétariat antialcoolique de Lausanne a eu l'heureuse idée d'éditer des tableaux muraux destinés aux écoles.

Ces tableaux, souvent en couleurs, dont les dimensions sont de 24 cm. sur 32 cm. ont un caractère nettement éducatif et instructif. Le dernier de la série a pour titre : « Comment fut fondée la première coopérative » ; il représente la plantation d'un jeune arbre par des paysans entourés d'enfants qui regardent avec attention.

Ce jeune arbre est le symbole de la première société coopérative de consommation. De pauvres tisserands, réunis au local de la Société d'abstinence de Rochdale en Angleterre, décidaient, il y a cent ans, d'ouvrir leur magasin à eux. Au lieu de perdre leur temps à l'auberge, ils se chargeaient eux-mêmes de tous les travaux qu'exigeait l'exploitation. Tel fut le premier magasin coopératif.

Ces tableaux sont envoyés gratuitement aux membres du corps enseignant qui en font la demande sous enveloppe avec un commentaire permettant de préparer une leçon intéressante.

Voici un résumé du commentaire relatif à la fondation de la première coopérative. Il est d'abord question de la situation de l'ouvrier il y a cent ans dans la profession des tisserands.

Les fabricants réduisaient autant que possible les salaires des ouvriers et remplaçaient de plus en plus le travail masculin par la main-d'œuvre moins coûteuse, des femmes et des enfants. On faisait travailler dans les fabriques des enfants de 6 à 7 ans ! La durée du travail était de dix-sept heures par jour.

Beaucoup de fabricants possédaient des magasins où les ouvriers devaient faire leurs achats, sinon ils perdaient leur place.

Ces magasins vendaient des marchandises frelatées ; on ajoutait au sucre, alors denrée chère, du riz moulu ; la farine était mélangée avec de la craie ou du gypse ; le beurre salé se vendait comme beurre frais. Les poids et mesures étaient souvent falsifiés.

Les conditions de logement étaient déplorables. Les locataires, souvent en retard pour le paiement de leur loyer, ne pouvaient demander des réparations. Les maisons étaient délabrées, les cours écœurantes de saleté.

Faut-il s'étonner que des hommes sans nombre, des femmes aussi, cherchaient dans l'alcool un oubli à leurs misères ?

La pinte était le salon du pauvre.

Quelques propriétaires de manufactures cherchèrent à améliorer la situation du peuple, mais le gouvernement s'opposait aux réformes demandées.

A Preston, petite ville du Lancashire, un commerçant, arrivé par ses propres forces à une certaine aisance, fonda en 1832 la première société d'abstinence en Europe. Le but de cette société était d'engager le peuple à employer ses maigres recettes aux choses essentielles de la vie : nourriture, vêtements, logement, formation professionnelle et culturelle, au lieu de les gaspiller pour des boissons alcooliques qui diminuaient la force de travail, la santé et surtout aussi la volonté d'émancipation de l'ouvrier.

Une société d'abstinence semblable fut fondée dans la ville de Rochdale, près de Preston. Dans son local de réunion, des ouvriers plus éveillés que les autres, épris d'un sentiment de solidarité humaine, conscients des devoirs de chacun envers tous, se réunissaient. Un jour on parla des abus du commerce des denrées alimentaires et du vêtement ainsi que du danger des achats à crédit. Un ouvrier proposa alors d'engager les ouvriers à fonder une association coopérative et à ouvrir eux-mêmes un magasin. Les uns appuyèrent vivement cette idée, d'autres la trouvèrent d'emblée irréalisable.

En été 1844, vingt-huit tisserands se groupèrent et décidèrent de fonder une coopérative.

Une autre disposition statutaire était ainsi conçue :

« Pour favoriser la sobriété, un hôtel sans alcool sera ouvert aussitôt que possible dans un des bâtiments de la coopérative. »

Grâce à l'enthousiasme, à la persévérance, à la fidélité des sociétaires, on réunit un petit capital suffisant pour louer un rez-de-chaussée. Lorsqu'il s'agit d'ouvrir leur magasin, les membres de la coopérative s'y donnèrent rendez-vous comme pour une conspiration. Grâce à leur sens commercial et surtout à leur courage et à leur dévouement, le cercle des coopérateurs s'élargit. Au bout de quelque temps, la coopérative dut louer le premier étage et, quelques années après, la maison entière.

Dans les pays anglo-saxons et scandinaves, les coopératives sont presque toutes restées fidèles au principe de favoriser la sobriété du peuple et d'exclure de leurs ventes les boissons alcooliques.

Nous recommandons ces tableaux muraux aux membres du Corps enseignant, il suffit d'en faire la demande au Secrétariat antialcoolique de Lausanne, avenue Dapples 5, qui fera l'expédition gratuitement.

Ce sera ainsi une excellente occasion d'orner les parois de sa classe et de préparer une leçon ayant un caractère d'actualité.

H. Coeytaux.

CONVOCATION

GENÈVE

U.A.E.E. Assemblée ordinaire mercredi 6 juin, 16 h. 30, Taverne de Plainpalais.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

NOS BROCHURES DE DOCUMENTATION

Les promesses de collaboration et les encouragements nombreux qui nous ont été prodigués vont nous permettre de réaliser les publications, fiches et brochures, que nous avons envisagées dans l'Éducateur du 14 avril.

Les deux premières brochures, qui viennent de sortir de presse, ont été expédiées (plus de 900 exemplaires au total) et nous prions tous les destinataires de nous signaler les irrégularités qui auraient pu se produire. A ceux qui, avant de nous passer leur commande, attendent de connaître les prix de vente, nous pouvons apporter aujourd'hui les prévisions suivantes :

Prix de vente de la brochure de

8 pages, déjà parues dans l'Éducateur,	30 ct.
12 » » » » »	35 ct.
16 » » » » »	40 ct.
20 » » » » »	45 ct.
24 » » » » »	50 ct.

etc.

pour 26 à 100 exemplaires, rabais 5 %

pour plus de 100 exemplaires, rabais 10 %

(Les brochures No 1 et No 2 comptent respectivement 8 et 16 pages.)

Ce sont là les prix les plus bas que nous puissions pratiquer actuellement. L'Éducateur, pas plus que la S.P.R., ne veut se faire commerçant; il se propose seulement de rendre service. Ses publications documentaires feront l'objet d'un compte à part qui, naturellement, ne doit pas boucler par un déficit. Les bénéfices que nos ventes pourraient produire seront mis au service d'un complément de documentation :

augmentation du nombre de pages de notre journal,

création d'une documentation par l'image,

publication de brochures, indépendantes de l'Éducateur.

Bien des collègues se demandent comment ils pourraient encourager notre effort et lui prouver d'une manière tangible leur intérêt : qu'ils nous fassent confiance et s'abonnent par avance à toutes nos publications (ils les paieront à réception, bien entendu). Ils obtiendront sans doute facilement l'adhésion de leurs autorités scolaires, à moins qu'ils préfèrent utiliser leur caisse de classe. Spontanément, plusieurs se sont déjà inscrits ; leur geste, d'ailleurs, n'engage pas une somme considérable puisque, pour l'instant, il ne faut guère envisager plus d'une douzaine de brochures par an. (Quant aux fiches, des renseignements seront donnés prochainement.)

L'abonnement offre encore l'avantage d'obtenir la livraison aussitôt après le tirage, sans commande spéciale ; il permettra en outre de constituer une collection complète de travaux pédagogiques de valeur.

Que tous ceux qui le peuvent s'inscrivent sans tarder ; ils faciliteront ainsi considérablement notre travail.

A. Chz.

LA CONDUITE DE NOS ENFANTS

(voir *Educateur* No 21)

L'an dernier, la Commission scolaire du Locle était appelée à reviser le règlement scolaire de discipline. Règlement bien vieilli puisqu'il date de 1900. Les directeurs des écoles secondaire et primaire, dans un rapport préliminaire, constataient qu'il était possible : ou de conserver le cadre ancien du règlement en question en en rajeunissant le texte ; ou d'innover carrément en remplaçant ce document, répressif et négatif comme tous ses semblables, par une loi qui tienne compte de nos connaissances modernes en psychologie enfantine. Par une loi qui enthousiasme l'enfant, qui fasse appel à ses bons sentiments, qui lui accorde confiance. Car la différence pédagogique est grande de faire dire à l'enfant : « J'observe les règles de la circulation » plutôt que de lui dire : « Il est strictement interdit de jouer en rue ».

Après discussion, constatant qu'il était toutefois utile en cas de délit de brandir un texte répressif, constatant aussi que le règlement de discipline discuté était lui-même calqué sur le règlement-type cantonal et qu'un texte par trop différent risquait de ne pas être sanctionné par l'autorité exécutive du canton, la Commission scolaire de notre ville prit une décision qui me paraît fort judicieuse.

C'est de conserver le règlement de discipline en le revisant et de le doubler d'une loi de l'écolier répondant aux vœux formulés par les directeurs.

Une telle loi existe-t-elle déjà hormis celle de l'Eclaireur qui n'est du reste ni officielle ni scolaire ? Une enquête montra qu'en Suisse romande le règlement interne de Chailly et surtout les conseils du directeur Dottrens aux élèves de l'école du Mail à Genève répondent seuls en partie au but proposé.

La loi de l'écolier loclois est donc inspirée de ces deux textes, mais elle est à notre connaissance le premier essai sérieux et officiel (en Suisse française) de faire appel à la vocation et au libre arbitre des enfants pour établir la discipline collective. Dans les cas d'espèces, que nous espérons rares, où elle se révélerait inopérante, il sera toujours possible de faire appel au règlement lui-même.

Mais pour que cette loi transforme profondément notre jeunesse scolaire et pour que notre ville (je cite la conclusion de la loi) « soit citée en exemple », il faut :

d'abord que les éducateurs fassent confiance à l'enfant, lui présentent les paragraphes de la loi comme un but qu'il atteindra tôt ou tard, avec des défaites momentanées, dont ils ne profiteront pas pour l'humilier mais pour l'exhorter ;

ensuite que tous les adolescents et les adultes connaissent le texte que nous reproduisons ici et qu'ils nous aident dans nos efforts pour rendre nos enfants meilleurs et plus polis que leurs aînés ne l'étaient à leur âge.

A. Ischer, Dr ès sciences,
Directeur des Ecoles primaires du Locle.

COMMISSION SCOLAIRE - LE LOCLE

LA LOI DE L'ÉCOLIER LOCLOIS

« On est joyeux quand on fait son devoir »

A la maison :

1. Je cherche à faire plaisir à mes parents en toute occasion.
2. Je les aide dans la mesure de mes forces.
3. Je ne consacre au jeu que le temps que me laissent mes devoirs et les services qu'on me demande.
4. Je ne réplique jamais et me montre toujours franc, honnête et aimable.
5. Je suis propre sur ma personne et soigne mes habits.

En classe :

1. Je suis ponctuel.
2. J'ai le respect des livres et des cahiers qu'on me donne ; je les soigne.
3. J'évite le bruit, le babil, le désordre, la désobéissance.
4. J'ai décidé de bien travailler ; j'en aurai de la joie ; mes parents et mes maîtres aussi !
5. Avec mes camarades je prendrai la résolution de me comporter de telle sorte que notre classe se distingue par sa tenue et sa discipline.

Aux récréations et dans les corridors :

1. Dans les escaliers et les corridors, je ne cours pas, ne joue pas, ne me glisse pas et ne crie pas.
2. Dans le préau, je joue à des jeux convenables ne présentant aucun danger, ni pour mes camarades, ni pour moi.
3. Je contribue au bon entretien des abords du collège ; je dépose papiers et détritrus dans les corbeilles ; je ramasse ceux qui accidentellement traînent à terre.
4. Ma tenue aux w.c. montre que je suis un enfant bien élevé.
5. Les récréations me sont données afin que je puisse me détendre et jouer et non pour m'y préparer à l'interrogation de la leçon suivante, donc en faisant superficiellement ce que j'aurais dû faire consciencieusement à la maison.

Dans la rue :

1. Je marche sur les trottoirs ; je respecte les règles de la circulation.
2. Je ne joue pas sur le chemin de l'école.
3. Je ne lance ni pierres, ni boules de neige.
4. J'évite les disputes et l'emploi de mots grossiers ; je parle et agis toujours comme si mes parents étaient à mes côtés.
5. Je suis prévenant envers les adultes ; et à plus forte raison envers les vieillards, les infirmes et les femmes.

Les élèves des grandes classes montrent le bon exemple aux petits et les protègent. Ce faisant, ils collaborent au bien et à la bonne réputation de notre école locloise.

Si tu observes cette loi, si tous observent cette loi, notre ville ne tardera pas à être citée en exemple. Et de bon écolier tu deviendras sûrement bon citoyen. Tu auras fait ton devoir envers toi-même, ta famille, les autorités et le pays.

L'élève soussigné (e) et ses parents ont pris connaissance de la
Loi de l'Écolier loclois.

Les parents :

L'élève :

Encore l'écriture script... A propos de l'expérience neuchâteloise UNE ÉCRITURE « RATIONNELLE »

Parmi les problèmes qui se posent à l'école publique, il en est un qui a paru longtemps sans importance, à première vue, c'est celui de l'écriture.

Ce problème fut soulevé par Hulliger il y a une quinzaine d'années, puis repris par R. Dottrens; aujourd'hui, après des expériences très diverses faites dans toute la Suisse, on en est arrivé, dans bien des cantons à une impasse, impasse de laquelle il serait heureux que nous sortions le plus rapidement possible, pour le plus grand bien de l'école qu'on accuse injustement et, pour celui de tous les intéressés, gens de plume et de métiers, dont c'est l'obligation de savoir écrire, au sens graphique du terme, cela va de soi!

En effet, nous nous permettons de rappeler — ce que l'on a trop oublié parfois — que l'écriture est non seulement une branche du programme, branche de second plan, mais qu'elle est surtout un *fait social*. Et à cause de cette raison péremptoire, l'école primaire ne peut travailler en vase clos. Elle doit se préoccuper des répercussions de sa méthode et de son attitude dans cette question qui, pour ne pas être d'intérêt national, exige néanmoins qu'on aboutisse sans plus tarder à une solution claire et satisfaisante... Quand nous disons satisfaisante, cela signifie que la solution ne sera trouvée, non du côté utilitaire, mais plutôt de celui de la psychologie. Qu'on le sache, toute solution administrative, logique ou régressive n'entraînera que déboires et déceptions. Ainsi, il serait intéressant d'examiner suivant ce principe les décisions qu'ont prises ou s'approprient à prendre des cantons, tels que Zurich avec l'écriture Keller, Glaris, Vaud, etc. Nous savons d'autre part que la question a été posée devant le Conseil national et qu'elle est pendante au Département fédéral de l'Intérieur. Des directeurs d'écoles secondaires, de commerce, s'inquiètent, se demandent où nous allons.

Y a-t-il une autorité capable d'imposer une conception uniforme? Est-il désirable qu'une solution soit imposée? ou plus simplement, la psychologie nous aidera-t-elle à trouver une solution qui, pour ne pas être idéale, sera *rationnelle* et s'imposera d'elle-même sans qu'on ait recours à l'« Autorité »? Quant à nous, nous sommes persuadés de par les expériences faites dans les limites de notre canton, que cette solution, théoriquement et pratiquement, est quasi trouvée.

Donnons d'abord en un rapide raccourci le chemin parcouru. En 1935, Neuchâtel commença l'expérimentation de l'écriture script dans

une seule classe, puis dans un collège, dans 2, puis dans 20, 30 classes de quelques localités les plus importantes. D'emblée, les directeurs, inspecteurs et tous les maîtres furent frappés, en particulier, par la facilité d'exécution de cette *écriture de traction*, par la bienfaisance du travail et le soin apporté spontanément à la tenue des cahiers, par la simplification obtenue dans l'apprentissage de la lecture. Bientôt, en vertu d'une décision du Département de l'Instruction publique, le script fut introduit au degré inférieur de l'école ; les maîtres eux-mêmes des divers degrés y furent initiés ; puis il gagna après 2-3 ans le degré moyen et aujourd'hui tous les degrés pratiquent l'écriture script à la satisfaction générale des pédagogues et... des parents qui ont bien voulu suivre en gens avertis l'œuvre entreprise par l'école. Nous n'avons jamais vu une transformation pédagogique s'accomplir avec moins de heurts et de mécontentement, rien de plus évolutif que ce passage de l'écriture anglaise à l'écriture script intéressant les élèves de tout un canton, et jamais pareille unanimité chez des pédagogues... Dès lors est-il vraisemblable que satisfaction ait été donnée à chacun ? Nous ne le pensons pas. Des questions très compréhensibles sont posées, de la part de parents, d'employeurs, à juste droit inquiets : « Cette écriture faite de lettres non liées, reste une écriture scolaire ; il nous faut autre chose ». — « Cette écriture n'est pas assez rapide, parce que non liée. » — « On n'est pas habitué à cette écriture ; pourquoi a-t-on abandonné l'anglaise pourtant si élégante ? » — « Cette écriture cadre-t-elle dans des livres de comptabilité ; ne reste-t-elle pas toujours primaire et uniforme, sans personnalité ? »

Que répondre à ces opposants, recrutés surtout parmi les férus de la tradition immuable et pour lesquels le problème pédagogique ne compte guère.

Tout d'abord, que l'école publique a de bonnes raisons d'hygiène et de pédagogie d'introduire l'écriture script en lieu et place de l'écriture anglaise ; l'on s'étonne même que cette préoccupation n'ait pas surgi plus tôt. Que c'est son droit et même son devoir de l'envisager, ceci dans l'intérêt unique de l'enfant. Que c'est son devoir en outre d'examiner les conditions requises, susceptibles d'adapter le script — écriture scolaire dans sa forme première — aux desideratas ou exigences des écoles moyennes et supérieures et des employeurs de toutes professions.

Quels sont donc les principes qui ont inspiré les autorités scolaires et les initiateurs à divers titres, au cours de cette expérience de dix années ? Nous ne toucherons qu'aux points essentiels.

*Le script, écriture conforme aux règles de la croissance
et de l'hygiène.*

Plus de doigts crispés, plus de tenue désaxée. Une position naturelle du corps devant la table, face au cahier posé dans la même ligne ; détente complète de la main et du bras. L'enfant dessine plus qu'il n'écrit ; et il écrit tout de même, il dispose joliment ses signes, ses graphismes selon la verticale et selon l'horizontale, obéissant aux lois de l'esthétique, sans le savoir.

Le script, écriture conforme aux règles d'une saine pédagogie

Forme simple des caractères, tous dérivés de la ligne droite et du « rond ». Caractères scripts très rapprochés des caractères typographiques romains, facilitant ainsi le passage de la lecture aux divers degrés. Il n'y a plus désormais que 2 alphabets à mémoriser par nos petits de l'enfantine, ceux des minuscules et des majuscules, au lieu de 4 qu'il fallait laborieusement et presque simultanément acquérir au temps de « l'anglaise ». Demandez à la maîtresse des « pioupious » ce qu'elle pense du script et de l'avantage qu'il confère à l'acquisition de la lecture. Sa conviction : autant faire rebrousser l'astre solaire plutôt que de faire machine arrière !

Et puis, au degré supérieur, on ne trouve plus, définitivement, ce groupe obligatoire de 2 ou 3 pauvres bougres nerveux, rhébitoirement condamnés à tracer à travers des nuages involontaires des signes illisibles et repoussants. Le script incite à une discipline personnelle, réclame une application proportionnée aux possibilités et aux goûts de l'enfant. Il en naît de la joie. Aussi comprend-on sans peine qu'il ait conquis si complètement sa place à l'école publique des degrés primaires.

*Le script, en son dernier stade, écriture rationnelle par excellence
ou raisonnée, libre et personnelle*

Le script, écriture scolaire d'abord, est susceptible de devenir l'écriture rationnelle, correspondant d'une part à la psychologie des divers individus et répondant d'autre part, en définitive, aux exigences de la société. Pour le démontrer, revenons à l'expérience neuchâteloise.

Les initiateurs, préoccupés de donner à l'individu une écriture qui puisse devenir *personnelle*, un moyen d'exprimer sa personnalité, ont cherché techniquement, à lui offrir des moyens appropriés qui l'y conduisent naturellement. C'est pourquoi vers 14 ans, au degré supérieur, on exerce simultanément l'écriture script *verticale* et l'écriture script *oblique*. Cette dernière est acquise rapidement, selon des règles très précises, telles qu'elles sont indiquées dans la brochure : « L'écriture script, petite méthode » de M. R. Dottrens. Petit à petit, les jeunes gens choisissent librement l'une des deux façons, celle qui convient le mieux aux dispositions de leur caractère. Pendant un certain temps, ils emploient alternativement l'une et l'autre ; cette recherche personnelle est assez curieuse ; elle est la manifestation même de l'état d'esprit de l'adolescent vers 15-16 ans, qui se cherche, qui s'ignore. Puis, une belle fois, il se retrouve, c'est-à-dire qu'il adopte une façon bien à lui, une écriture oblique par exemple, où se remarquent des liaisons tout à fait personnelles, des majuscules simplifiées, un texte disposé à son goût. A ce moment-là, le graphisme de l'individu est bien l'expression de son caractère, expression acquise avec le *minimum de contraintes*. Écriture personnelle, mais écriture lisible, souvent esthétique, toujours claire, bien ordonnée, compréhensible, donc *moyen social d'expression*. Cette écriture-là, basée sur des principes d'hygiène, de pédagogie et de psychologie, nous l'appelons **écriture rationnelle**, appellation peut-être trop

didactique ou scolastique, mais nécessaire, car elle correspond réellement à une notion nouvelle.

Avant de conclure, nous devons répondre à deux objections qui ont été, au cours de l'expérience neuchâteloise, deux points essentiels examinés avec sérieux et objectivité. Il s'agit de la *vitesse* et des *liaisons*.

Une enquête de l'un de nos directeurs, faite dans des classes du degré supérieur, a démontré pertinemment que les élèves *écrivent aussi rapidement* en écriture script qu'en écriture anglaise : en réalité, les résultats chiffrés différaient de quelques centièmes seulement. Constatation des plus intéressantes et qui confirme ce que le pédagogue avait intuitivement deviné : que *l'habileté* en écriture est un *facteur* d'ordre *personnel*, qui n'a donc pas de corrélation avec le genre d'écriture.

L'anglaise est une écriture liée ; c'est un de ses attributs, l'argument-massue auquel s'accrochent ses plus ardents protagonistes. En effet, ils admettent, ainsi d'ailleurs que le commun des gens, comme un axiome, qu'*écriture liée* signifie *écriture rapide*. Et, nous venons de le voir d'après l'enquête mentionnée ci-dessus, qu'il *n'en est rien* à l'école primaire : qu'à conditions égales le script scolaire est aussi rapide que l'écriture anglaise. Laissons donc les liaisons de côté. Elles apparaîtront au moment opportun, au moment psychologique, c'est le cas de le dire, puisque c'est un *problème personnel* plus que technique.

Nous ne saurions terminer ces quelques notes, trop longues déjà, sans donner la clef de ce qui peut être considéré comme une trouvaille ; trouvaille due à la contribution de plusieurs, de M. Dottrens en particulier qui, dans sa brochure, apporte des exemples d'écriture oblique significatifs ; due à nos autorités scolaires aussi qui, par leur courage et leur circonspection, ont stimulé les recherches selon un esprit objectif et scientifique ; qui, non contentes des résultats obtenus par la seule pédagogie ont tenu à serrer le problème grâce à une enquête et, en dernier lieu — nous tenons à le souligner — par le seul moyen d'éclairer incontestablement notre lanterne : *la graphologie*. Mais n'allez pas surtout interroger l'artiste-graphologue ou le graphologue amateur imbu d'une science très relative, qui ne veut rien savoir d'autre que de l'écriture anglaise détrônée : il vous sortira des énormités ! Nous avons été enchantés de pouvoir rencontrer sur notre route d'expérimentateur un graphologue professionnel à la page qui, du coup, a compris les ressources magnifiques que recelait le script. Son verdict, après un examen approfondi de travaux très divers provenant de classes différentes est probant à souhait ; à lui seul, il vaudrait un article. Retenons seulement ceci : l'écriture script par ses lettres non liées, est *beaucoup plus près de la psychologie infantine*, à cause de la nature intuitive du scripteur ; c'est comme un habit fait à sa taille. En définitive, nous pouvons déclarer que la graphologie projette une lumière toute nouvelle sur une « branche » pauvre du programme. C'est l'écriture, introduite à l'école sur une base psychologique, la seule acceptable, la seule valable.

Dès lors, tous à l'œuvre pour réaliser cette écriture rationnelle ou raisonnée, libre et personnelle de nos futurs adolescents.

Max Diacon.

POUR LES TOUT PETITS**LE PARAPLUIE**

Quand nous sortons, toutes les deux,
maman et sa petite fille,
je mets mon joli manteau bleu,
et je porte le parapluie.

Maman fait des commissions
pour le ménage, la famille,
plein son grand sac à provisions !
Moi, je porte le parapluie.

Maman et moi sur le chemin,
babillons comme des amies ;
elle ne me tient pas la main,
car je porte le parapluie.

Nous allons goûter quelquefois
dans une belle pâtisserie...
je mange des gâteaux : deux, trois !
je pose alors le parapluie.

Tout le long de l'après-midi,
je m'applique à rester gentille...
je veux être une dame aussi
quand je porte le parapluie !

Simone Marsens-Cuendet.

BIBLIOGRAPHIE

Aventures autour du monde par Juste Pithon ; illustrations en couleurs, relié plein papier. Payot & Cie. Fr. 5.—.

Il y a des livres d'aventures qui ne se déroulent pas sur le plan habituel, mais vous mettent d'emblée dans des situations extraordinaires et pas trop invraisemblables. C'est le cas de celui de notre collègue Pithon : *Aventures autour du monde*, dont le premier chapitre déjà vous fait assister à la découverte d'un trésor par quelques éclaireurs. Un tel livre ne se raconte pas. Qu'on sache seulement que cargo, avion, brigands, délivrance, rien n'y manque de ce qui captive des enfants curieux d'aventures et de technique. L'auteur, renseigné sur l'aviation et la marine, conte tout d'une langue nerveuse, mais dont les images frappantes se succèdent comme celles d'un film endiable.

Un livre qui ne saurait manquer dans aucune bibliothèque scolaire !

Le Pêcheur en Suisse. Petits atlas de naturaliste suisse. Un volume in-16 relié demi-toile, 8 planches hors texte. Fr. 3.20, Librairie Payot.

Le pêcheur trouvera dans ce petit livre tout ce qui concerne son équipement et le matériel nécessaire, des conseils judicieux, des indications précieuses sur les appâts, les habitudes du poisson et la manière de le manœuvrer, sur les époques et les lieux favorables à la pratique de son sport. L'auteur s'est efforcé aussi de rappeler les règlements relatifs à la protection de la pêche, au repeuplement des eaux et à tout ce qui en assure le meilleur rendement ; il a établi également le tableau des mesures minimales et des époques prohibées. L'ouvrage se termine par une étude des principales familles et une description des espèces qui hantent nos cours d'eau et nos lacs ; 8 planches en donnent une image colorisée et fidèle.

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

Les Diablerets 1200 m. **Hôtel Terminus** Tél. 6 41 37

Pour être vraiment bien, faites un essai à cet hôtel rénové. Tout confort. Salle pour société. Cuisine renommée. **Dortoir moderne avec douche.** Consommations de 1^{er} choix

Lac Retaud 1700 m. Tél. 6 41 43

Alfred GISCLON
chef de cuisine

Les plus belles excursions au pied de hautes montagnes. Floraisons superbes. But de sortie pour écoles. **Dortoir**, arrangement pour soupe, couche et petit déjeuner, rafraîchissements de choix, barque et jeux. **E. R. REINHARD, propr.**

231

TOUR DE GOURZE 930 m. d'altitude

La course classique. Belvédère idéal, accès facile; gares Grandvaux ou Puidoux. 1 heure de tranquille promenade sous-bois (Trace jaune). Auberge (reconstruite depuis l'incendie) au sommet; soupe 50 ct., thé 40 ct., café, limonade, vin. Restauration chaude et froide.

254 Se recommande: **Famille BANDERET**, Téléphone 4 22 09, sous Gourze.

160



Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthur

**Conditions de faveur pour membres
de la Société Pédagogique de la
Suisse Romande contractant des
assurances accidents individuelles
et de responsabilité professionnelle.**

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

Les examens d'admission pour l'année 1945-1946 commenceront:
le jeudi 28 juin, à 7 h., pour les classes de Ie., IIe., IIIe., IVe. et Ve. ;
le vendredi 6 juillet, à 8 h., pour la classe de VIe.

Age requis pour l'entrée en VIe.: 10 ans révolus au 31 décembre 1945.

Inscriptions jusqu'au 20 juin pour les classes de Ie., IIe., IIIe., IVe. et Ve., au 2 juillet pour la classe de VIe. Présenter acte de naissance ou livret de famille, carnet scolaire, certificats de vaccination contre la diphtérie et la variole.

Ouverture de l'année scolaire 1945-1946: lundi 3 septembre à 14 h.

255

RESTAURANT BOCK

LAUSANNE

C. Paux et G. Esenwein, succ.

Grand-Chêne 4

Tél. 2.76.58

LE RESTAURANT DES GOURMETS ET DES BONS VINS
SALLES POUR SOCIÉTÉS, CONFÉRENCES ET BANQUETS

Stamm S. P. V.

222

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, met son expérience à la disposition de tous ceux qui pourraient avoir besoin de ses services. Bulletin mensuel de placement et d'informations et notice adressés gratuitement sur demande. 165α

BIELLA

Articles pour écoles
Articles de bureau

Vous trouvez un grand choix des produits sortant de la fabrique **BIELLA** dans tous les magasins de papeterie.

248

MONTREUX, 9 juin 1945

LXXXI^e année — N° 23

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Les écoliers sont assurés...

mais les instituteurs doivent s'assurer individuellement
contre les accidents.

Faites-le auprès de l'

Assurance Mutuelle Vaudoise

Av. Benjamin-Constant 2 à Lausanne

Tél. 2 46 95

Pianos occasions

Grand choix à l'état de neuf avec
garantie

205

E. KRAEGE

ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C.F.F.
LAUSANNE Tél. 31715

A qui emprunter ?

- ... sans formalités compliquées;
- ... sans discussions, mais par correspondance;
- ... sans que personne ne le sache;
- ... sans frais élevés, mais un simple intérêt légal de 1 $\frac{1}{2}$ % par mois;

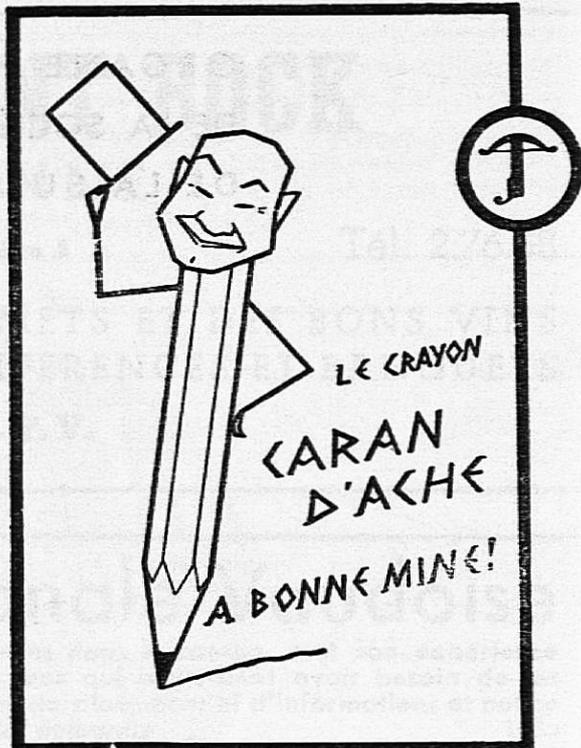
Nous prêtons dans ces conditions

GESTION ET CONTROLE S.A.

10, Corrairie Genève

Prêts de Fr. 500.- à 3000.- aux
fonctionnaires et employés.

239



Les tramways lausannois

J O R A T

accordent des réductions importantes aux
écoles, sociétés et groupes, sur les lignes
de MONTHERON et du JORAT (lignes 20,
21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe.
Sites et promenades pittoresques. Ren-
seignements à la direction. Tél. 331 41.

223

L'achat de vêtements
Trousseaux, Meubles

avec

L'abonnement ODAC

est plus avantageux

ODAC Fanti & Cie. Couvet / Ntl.

27



**LA MAISON SPÉCIALISÉE
DEPUIS PLUS DE 100 ANS**

Bonnard *Et Cie S.A.*

**nouveautés
Lausanne**

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

165 b

FLUELEN

Lac des Quatre-Cantons

Ligne du Saint-Gothard

Col du Klausen

224

Hôtel Croix-Blanche

Au bord du lac. Grandes terrasses et locaux pour Ecoles et Sociétés. Place pour 150 personnes. 60 lits. Téléphone No 599. Prix réduits pour Ecoles.

Famille Mueller, propr.

DEVRED

85

Vêtements

Grand-Pont

Lausanne



PRÊTS DE LIVRES

pour enfants et adultes

AU BLÉ QUI LÈVE

215

Mme J.-L. DUFOUR

GALERIES DU COMMERCE - LAUSANNE

Renseignements sans engagement ★ Envois postaux

Cours de vacances de langue allemande

organisés par l'Université Commerciale, le Canton et la Ville de St-Gall, à l'Institut sur le Rosenberg, St-Gall.

Ces cours sont reconnus par le Département fédéral de l'Intérieur, Berne, 40 % de réduction sur l'écolage et de 50 % sur les tarifs des C. F. F.

1. Cours d'allemand pour instituteurs et professeurs

(16 juillet-4 août.) Ces cours et conférences correspondent, dans leur organisation, aux cours de vacances des Universités de la Suisse française et sont destinés aux maîtres et maîtresses de la Suisse française. Examen final avec remise d'un certificat officiel de langue allemande. Promenades et excursions. Prix du cours: Fr. 50.—. Prix réduit: Fr. 30.—.

Une liste des pensions est à disposition.

2. Cours de langues pour élèves

(juillet-septembre.) Ces cours sont donnés complètement à part des cours pour maîtres et ont pour but d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques des langues. L'après-midi de chaque jour est réservé aux sports et excursions.

Pour de plus amples renseignements sur les deux cours, s'adresser à la **Direction des Cours officiels d'allemand: Institut sur le Rosenberg, St-Gall.** 251

BIELLA

Articles pour écoles Articles de bureau

Vous trouvez un grand choix des produits sortant de la fabrique **BIELLA** dans tous les magasins de papeterie.

248

POMPES FUNÈBRES NOUVELLES - LAUSANNE

Toutes formalités

Fournisseur attitré
des palmes à la S. P. V.



RUE CENTRALE 2
TÉLÉPHONE 2.38.68

App.: 2.38.69
2.38.07

24